

ACTION 1 : Prévoir des aménagements paysagers des zones industrielles et artisanalesDate de création :
Avril 2019

Date de mise à jour :

AXE 4 : PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**Objectif Global 4 : Protéger et embellir les paysages****Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable**(forte et modérée)**Contribution aux 5 finalités du Développement Durable**(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	Toutes les entrées de la commune sont occupées par des zones industrielles ou artisanales ; entrées de commune peu attrayantes.
Objectif	Améliorer le visuel des entrées d'agglomération
Moyens	Définir des aménagements paysagers des zones industrielles et artisanales dans le règlement du nouveau PLU. Définir les conditions d'aménagement du site jusqu'à l'architecture des différents bâtiments, afin d'inscrire le projet dans son paysage.
Indicateurs de suivi	Article du règlement adopté

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune d'Allinges-Thonon Agglomération.
Durée et/ou périodicité	2019
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Service d'urbanisme de Thonon Agglomération-Cabinet d'urbanistes conseil-Partenaires du PLU

Coût de l'action

Estimation du coût global	Intégré dans le PLU
Coût pour la commune	
Aides et subventions	